

Garantie limitée

1. La Garantie limitée	BOIS ARCHITECTURAL WOODZCO INC. (« WoodzCo ») représente et garantit que chaque produit vendu (ci-après, un « Produit ») est exempt de défaut de fabrication, est propre à un usage ordinaire et est adapté aux fins pour lesquelles il est normalement destiné (la « Garantie »).
2. La durée de la Garantie	La présente Garantie demeurera en vigueur pour une période de trois (3) ans à compter de la date d'achat initial du Produit auprès de WoodzCo, ou selon la législation applicable dans la juridiction du Bénéficiaire de la Garantie (la « Période de Garantie »).
3. Les personnes pouvant réclamer la Garantie	La présente Garantie vise la personne qui a acheté les produits directement de WoodzCo, les distributeurs et détaillants qui ont vendu les produits dans leurs emballages d'origine, l'entrepreneur qui a installé les produits initialement, le propriétaire de l'immeuble dans lequel les produits ont été installés à l'origine ainsi que tout acquéreur subséquent (le « Bénéficiaire de la Garantie ») pendant la Période de Garantie applicable.
4. La réparation ou le remplacement du Produit non conforme	<p>Si le Produit présente des défauts le rendant impropre à son usage normal pendant la Période de Garantie, alors WoodzCo devra, à son entière discrétion, rembourser, créditer, réparer ou remplacer ledit Produit (ou la partie défectueuse de celui-ci).</p> <p>Le remboursement, le crédit, la réparation ou le remplacement du Produit constitue l'entière et unique obligation de WoodzCo aux fins de la présente Garantie.</p>
5. La procédure de réclamation	<p>Afin de bénéficier de la Garantie, le Bénéficiaire de la Garantie doit obligatoirement notifier WoodzCo par écrit du défaut constaté dans un délai de sept (7) jours suivant la constatation du défaut (l'« Avis de défaut »).</p> <p>L'Avis de défaut doit inclure une brève description du problème, des photographies du Produit ainsi que les factures et les autres informations concernant la date d'achat et d'installation du Produit. L'Avis de défaut devra également contenir une attestation selon laquelle le Produit a été installé, utilisé et entretenu conformément aux instructions de WoodzCo, y compris notamment le guide d'installation et le guide d'entretien.</p> <p>L'Avis de défaut doit être envoyé à :</p> <p>Bois Architectural WoodzCo inc. 115, rue des Innovateurs Témiscouata-sur-le-Lac (Québec) G0L 1X0</p> <p>Ou par courriel au : info@woodzco.com</p> <p>WoodzCo se réserve le droit d'inspecter ou de désigner toute personne de son choix pour l'inspection de tout Produit faisant l'objet d'une réclamation. Si, à la suite de toute telle inspection, un défaut est constaté de l'avis raisonnable de WoodzCo et que ce défaut n'a pas été causé, en tout ou en partie, par l'un ou l'autre des facteurs décrits aux conditions de la Garantie ci-dessous, WoodzCo, à sa seule discrétion, remboursera, créditera, réparera ou remplacera le Produit.</p> <p>Si, de l'avis raisonnable de WoodzCo, le Produit défectueux peut être réparé, le Bénéficiaire de la Garantie expédiera à ses frais le Produit à l'endroit désigné par WoodzCo pour la réparation.</p> <p>WoodzCo expédiera, à ses frais, le Produit réparé ou remplacé à l'endroit convenu par WoodzCo et le Bénéficiaire de la Garantie.</p>
6. Les conditions de la garantie	<p>WoodzCo ne sera pas tenue d'honorer la présente Garantie si :</p> <ol style="list-style-type: none"> i. Les instructions écrites ou verbales de WoodzCo concernant l'entreposage, l'installation, l'utilisation, le nettoyage ou l'entretien du Produit n'ont pas été suivies, que ce soit avant ou après la transmission de l'Avis de défaut; ii. Les normes et meilleures pratiques de l'industrie en matière de construction et d'installation de bois architectural ou de panneaux acoustiques, y compris celles de la CISCA, n'ont pas été suivies; iii. Les lois, codes et règlements locaux applicables à la construction n'ont pas été respectés au cours de l'installation du Produit; iv. Le Produit a été réparé, modifié ou reconstruit sans le consentement écrit préalable de WoodzCo; v. Le Produit a fait l'objet d'une utilisation excessive, d'une négligence, de mauvais traitements, d'un accident, ou a été soumis à des conditions environnementales anormales ou non conformes aux instructions écrites ou verbales de WoodzCo. <p>Sans limiter la portée de ce qui précède, tout Produit doit être installé et entretenu conformément aux</p>

6. Les conditions de la garantie (suite)	instructions écrites de WoodzCo en vigueur au moment de l'installation et disponibles sur le site Web https://woodzco.com/ , conformément aux lois, codes et règlements applicables localement et conformément aux meilleures pratiques de l'industrie. De plus, les Produits doivent toujours être protégés contre le feu, les vibrations, la lumière directe du soleil, l'accumulation excessive de poussière ou de saleté, le contact direct avec l'eau, y compris la condensation, l'exposition aux vapeurs chimiques et l'humidité excessive que ce soit avant, pendant et après l'installation. Le Produit ne peut être installé ou utilisé à l'extérieur que dans la mesure où telle installation ou utilisation est expressément indiquée dans la documentation écrite fournie par WoodzCo et conformément à toute telle documentation.
7. Ce qui n'est pas couvert	Les pertes et les dommages causés par le défaut de respecter les modalités de la présente Garantie ne sont pas couverts par la présente Garantie.
8. La limitation de la responsabilité de Woodzco	<p>SAUF MENTION EXPLICITE DANS LA PRÉSENTE GARANTIE, WOODZCO NE FOURNIT AUCUNE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER OU DE CONFORMITÉ AUX STANDARDS SPÉCIFIQUES À LA JURIDICTION D'IMPORTATION DES PRODUITS. WOODZCO NE FOURNIT AUCUNE GARANTIE CONTRE LA VIOLATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE D'UN TIERS.</p> <p>DANS LA PLEINE MESURE PERMISE PAR LA LOI, EN AUCUN CAS, LA RESPONSABILITÉ GLOBALE OU CUMULATIVE DE WOODZCO DÉCOULANT DE LA GARANTIE OU LIÉE À CELLE-CI NE PEUT DÉPASSER LA SOMME DU PRIX D'ACHAT DU PRODUIT. WOODZCO NE POURRA ÊTRE TENUE RESPONSABLE ENVERS LE BÉNÉFICIAIRE DE LA GARANTIE OU TOUT AYANT CAUSE POUR DES DOMMAGES SUBSÉQUENTS, INDIRECTS, SPÉCIAUX, INCIDENTS OU PUNITIFS PROVENANT DE LA PRÉSENTE GARANTIE OU LIÉS À CELLE-CI.</p>

